

REGLEMENT DU VENCE PHOTO MARATHON

Samedi 7 octobre 2017 - 9h-16h

Article 1 : Organisateur

L'association Sept Off, dont le siège administratif est situé 38 chemin du Mont Gros, 06 300 Nice, est une association Loi 1901 à but non lucratif www.sept-off.org. Elle organise le 7 octobre 2017 un concours de photos intitulé «1er Vence PhotoMarathon».

Article 2: Principe du Vence PhotoMarathon

Le Vence Photomathon est un concours de photographies sur support numérique avec deux catégories: **la catégorie «jeunes»**, adolescents jusqu'à 18 ans munis soit d'un appareil photo reflex ou non, d'une tablette ou d'un smartphone : **le matin seulement**. Chaque participant dispose de 3 heures pour réaliser 3 photos, retouchées ou non sur 3 thèmes imposés. Une seule photographie par thème doit être remise aux organisateurs et leur ordre doit être respecté. Résultats et remise des prix à 13h.

la catégorie «adultes»: chaque participant dispose de 6 heures pour réaliser 6 photos sur 6 thèmes imposés avec un appareil photo reflex ou non. Une seule photographie, **non retouchée**, par thème doit être remise aux organisateurs et leur ordre doit être respecté. Résultats et remise des prix à 18h30.

Article 3: Objet du concours

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos. Les gagnants se verront remettre des lots offerts par les partenaires de l'événement. Aucune somme d'argent ne leur sera versée.

Article 4: Participation

Le Vence Photomathon est ouvert à toute personne majeure, ou mineure accompagnée d'un adulte. Les inscriptions sont nominatives et ne sont prises en compte que lorsqu'elles émanent de la volonté directe des personnes. Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images. La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

Article 5 : Matériel nécessaire:

Pour tous les participants:

- une adresse de courrier électronique (e-mail)
- éventuellement flash, trépied, perche et autres accessoires de prise de vue comme filtres, etc.

pour la catégorie «adultes»:

- un appareil photo numérique avec date et heure réglées correctement
- une carte SD/SDHC ou une carte mémoire vierge et formatée

pour la catégorie «jeunes»:

- appareil photo numérique
- smartphone ou tablette (prévoir le cordon de connexion avec l'ordinateur)

Article 6: Modalités d'inscriptions

Les inscriptions au Vence Photomathon seront ouvertes du 28 août au 5 octobre 2017 sur le lien VencePhotoMarathon de l'Office de Tourisme www.vence-tourisme.fr, ou directement à l'Office du Tourisme.

Télécharger, imprimer et signer les documents puis envoyer par voie postale un chèque de 10 euros à **l'ordre du SeptOff**, (gratuit pour la catégorie «jeunes») avec la photocopie de la carte d'identité, la fiche d'inscription et l'autorisation parentale pour un participant mineur, en précisant le nom de la personne qui accompagnera ce jour le mineur.

Cette inscription doit être envoyée à:

Vence PhotoMarathon – Office de Tourisme-Place du Grand Jardin- 06140 Vence

En cas d'inscription directement à l'Office de Tourisme, remplir sur place la fiche d'inscription et l'autorisation parentale si nécessaire et les remettre à l'accueil de l'Office de Tourisme avec le chèque si c'est pour un adulte. Présenter une pièce d'identité.

Les mineurs devront être inscrits par le tuteur légal qui remplira et signera le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale. Le tuteur mentionnera l'identité de l'accompagnateur du mineur durant le marathon. L'accompagnateur doit être majeur.

Une fois inscrits, les participants recevront par mail une lettre de confirmation indiquant leur numéro d'inscription ainsi que la date, l'heure et lieu du rendez-vous du concours. Ce mail de confirmation devra être imprimé et présenté le matin du photomathon entre 8h et 9h.

Le nombre de participants est limité à 100 adultes et 50 jeunes. Les inscriptions pourront être clôturées avant le 5 octobre si le quota est atteint.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas enregistrer un inscription par voie postale si celle-ci n'est pas conforme aux instructions précédentes ou si elle n'a pas été reçue avant le 5 octobre ou si le quota est atteint. Dans ces cas, l'organisateur s'engage à retourner à l'expéditeur tous les documents reçus.

Article 7 : Remboursement

En aucun cas, l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux participants qui ne pourraient pas être présents au départ le 7 octobre.

Article 8 : Communication auprès du public

Les dates, heures et lieu du marathon seront diffusées par voie publique (facebook, média et affichage) au moins 6 semaines avant la manifestation.

Article 9: Déroulement du Vence Photomathon le samedi 7 Octobre 2017

de 8h à 8h45: devant le Musée de Vence, accueil des participants équipés de leur matériel photo et munis de leur mail de confirmation et d'une pièce d'identité pour les accompagnateurs de mineurs .

Ils recevront en échange:

1 badge avec leur numéro de participation, à porter pendant toute la durée de la manifestation.

Le kit du marathonien avec 1 plan de la ville et un stylo.

9h: rappel des consignes et annonce des 3 premiers thèmes pour tous.

Au plus tard à 12h, tous doivent avoir ramené leurs 3 photos à l'organisation de la manifestation installée dans la salle des Ateliers Pédagogiques du Musée de Vence.

13h: Résultats et remise des prix pour la catégorie «jeunes», Esplanade Fernand Moutet

13h15 : annonce des 3 thèmes suivants pour la catégorie «adultes»

Au plus tard à 16h, tous doivent avoir ramené leurs 3 photos à l'organisation.

18h30 : résultats et remise des prix pour la catégorie «adultes» suivis d'un pot de l'amitié, Esplanade Fernand Moutet.

Tous les participants devront être présents entre 8h et 9h, le 7 octobre 2017 pour pouvoir concourir.

Les participants mineurs devront venir avec la personne majeure qui les accompagne. Celle-ci devra présenter une pièce d'identité aux organisateurs et être la personne désignée par le tuteur légal sur l'autorisation parentale remplie lors de l'inscription.

Article 10: Spécifications techniques et recueil des photos par l'organisation:

Pour la catégorie «jeunes»: au plus tard à 12h, les participants présenteront leur carte mémoire avec un maximum de 3 photos prises dans l'ordre des thèmes ou devront envoyer leur 3 photos par mail sur l'ordinateur de l'organisation ou devront prévoir directement le téléchargement par le cordon, non fourni par l'organisation. Les 3 photos doivent être présentées dans l'ordre des thèmes. Aucune photo ne sera acceptée après 12h.

Pour la catégorie «adultes», les photos doivent être prises dans l'ordre des thèmes. On ne peut passer au thème suivant sans avoir fait la photo correspondant au thème précédent. Les images devront avoir une résolution et une qualité maximum Jpeg sur la carte mémoire. Les appareils doivent être réglés au jour et à l'heure. Si votre appareil utilise un autre support mémoire que SD, vous devez vous présenter avec une carte mémoire totalement vierge et formatée pour la journée.

A l'issue de chaque demi-journée, les participants «adultes» présenteront leur carte mémoire avec un maximum de 3 photos le matin (avant 12h) et un maximum de 3 photos l'après-midi (avant 16h) aux organisateurs qui les téléchargeront sur les ordinateurs de l'organisation.

Aucune carte ne sera acceptée après 12h le matin et 16h l'après-midi.

Aucune manipulation des images après la prise de vue n'est permise et toute utilisation d'un logiciel de traitement d'image est interdite. On ne peut retoucher ses photos sur la carte mémoire. Une copie sur disque dur est possible pour pouvoir sélectionner et visionner les images mais le fichier d'origine ne doit jamais quitter la carte mémoire; même un simple aller-retour change les EXIF et correspond à une manipulation. (effacer les fichiers sur l'appareil photo uniquement).

Par contre les réglages spécifiques peuvent être appliqués avant la prise de vue, par exemple le N&B. Toutes les photos doivent être réalisées avec 1 seul et unique appareil par carte.

On peut prendre autant de photos que l'on veut mais seules 3 photos doivent être présentées en fin de chaque demi-journée; il faut effacer toutes les autres.

C'est le jury qui décide souverainement si les règles ont été outrepassées, entraînant la disqualification du participant si c'est le cas.

Article 11: Responsabilité des participants et de l'association Sept Off:

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées. Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droit est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant, leur responsabilité peut être engagée en cas de plainte.

Aussi l'organisateur décline-t-il toute implication concernant le déroulement individuel du PhotoMarathon. Il n'est pas responsable des actes indépendant de sa volonté. En aucun cas l'organisateur ne peut être responsable des participants mineurs.

L'association Sept Off se réserve le droit d'annuler le Vence PhotoMarathon en cas de force majeure. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscriptions.

Article 12: Délibérations du jury:

Le jury du Vence Photomathon, composé de 5 membres, désignera les gagnants du Vence Photomathon 2017. Aucune des photographies soumises au jugement du jury ne porteront le nom de leur auteur. Elles seront numérotées afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité du jury.

Il y aura un Grand Gagnant, jugé sur l'ensemble des 3 ou 6 photos réalisées, suivant la catégorie et un gagnant par thème par catégorie.

Seuls les participants ayant traité tous les thèmes pourront concourir pour le prix du Grand Gagnant.

Le résultat des délibérations sera rendu public et les prix seront attribués en même temps: à 13h pour la catégorie «jeunes» et à 18h30 pour la catégorie «adultes», Esplanade Fernand Moutet.

Article 13 Propriété intellectuelle des photographes:

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Vence photomathon, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant il autorise l'association le Sept Off à utiliser ses images et ce uniquement à des fins de promotion sur quelque support que ce soit (publications, expositions, internet, réseaux sociaux...)

Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale: en aucun il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

Article 14 : Dépôt légal : www.vence-tourisme.fr – lien Vence-Photo-Marathon

Le règlement du présent concours est disponible dans son intégralité sur le site de l'Office de tourisme